



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 14011

## Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème de l'évaluation des enseignants. L'actuel système de la grille indiciaire, qui répond au souci légitime de donner des références communes aux évolutions de carrière des intéressés trouve néanmoins ses limites lorsqu'il s'agit de reconnaître les mérites individuels : les personnes les plus dynamiques, qui s'attachent à développer des pratiques pédagogiques inventives et originales, ne retrouvent pas leurs efforts dans leur avancement ou leur rémunération, alors que les enseignants les moins bien notés se voient garantir une progression minimale en fonction de leur ancienneté acquise. Cette situation apparaît injuste, démotivante et surtout préjudiciable à un système éducatif aujourd'hui investi de responsabilités majeurs dans la formation des actifs de demain. Il lui demande en conséquence, s'il estime nécessaire de faire évoluer les pratiques d'évaluation et de notation des enseignants, afin de mieux reconnaître les efforts de chacun et, le cas échéant, s'il peut lui indiquer les principales mesures qu'il compte mettre en oeuvre à cette fin.

## Texte de la réponse

L'actuel dispositif de déroulement de carrière des enseignants continue à privilégier la notation pour apprécier leurs compétences. La note administrative arrêtée par le recteur sur proposition du chef de l'établissement où exerce l'enseignant est accompagnée d'une appréciation générale sur la manière de servir. La note pédagogique arrêtée par les membres des corps d'inspection chargés de l'évaluation des enseignants tient compte d'une appréciation pédagogique portant sur la valeur de l'action éducative et de l'enseignement donné. Ces notes sont effectivement des éléments déterminants pour l'avancement d'échelon (au grand choix ou au choix) et pour les promotions (avancement de grade, accès au corps supérieur). Dans le cadre de l'évaluation des enseignants, une mission de réflexion a été confiée au recteur Monteil. Les propositions contenues dans son rapport, font actuellement l'objet d'études approfondies qui, si elles sont mises en oeuvre, devraient permettre d'améliorer le système actuel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Colombier](#)

**Circonscription :** Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14011

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mai 1998, page 2437

**Réponse publiée le :** 11 décembre 2000, page 7002